

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

N°7 - APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - ETUDE D'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE HTA AU DEPART DE LONGEFOY

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite procéder à des études pour d'enfouissement de la ligne électrique HTA au départ de Longefoy

Ces travaux nécessiteraient la pose en tranchée d'un câble HTA souterrain, sur les parcelles cadastrées section G au lieu-dit « Planchamp » n° 1385 - 1387 et 1390.

Madame le Maire indique que la Commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de 15 euros.

Elle présente au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec Enedis ainsi que le plan d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver la convention à intervenir avec Enedis pour la pose en tranchée d'un câble HTA souterrain, sur les parcelles cadastrées section G au lieu-dit « Planchamp » n° 1385 - 1387 et 1390.**

- D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces découlant de la présente et notamment la convention.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHEK



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING